

**SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT**

N° d'agrément 2023/02/006/A

AGRÉMENT EN TANT QUE SYSTÈME D'ÉPURATION INDIVIDUELLE

Vu le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, notamment les articles R. 409 à 411, R. 412 à R. 413, modifiés par l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 juillet 2021, R. 414, R. 415, R. 416, modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 juillet 2021 et R. 417 ;

Vu l'avis référencé 2023/006 rendu par le Comité d'Experts pour l'assainissement autonome en date du 13 juin 2023 ;

La Directrice générale du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement décide ce qui suit :

Article 1er. L'agrément comme systèmes d'épuration individuelle, des systèmes d'épuration sous l'appellation commerciale « Ecopure compact W1 5-20 EH » présenté par la société ECOBETON sise Hasseltsesteenweg, 119 à Saint-Trond, pour une capacité de 5 à 20 équivalent-habitants est octroyé sous le numéro de référence 2023/02/006/A.

Les systèmes d'épuration individuelle « Ecopure compact W1 5-20 EH » correspondent au principe et à la description repris en annexe du présent arrêté.

Art. 2. Toute modification apportée au système d'épuration agréé par le fabricant doit être portée à la connaissance du Comité d'experts pour l'assainissement autonome qui juge de l'opportunité d'imposer une nouvelle demande d'agrément.

Art. 3. Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt. Le Conseil d'Etat section administration peut être saisi par requête écrite signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

Art. 4. L'agrément est accordé pour cinq ans à dater de la signature de la présente décision.

Namur, le **27. JUL. 2023**

Par délégation de
Bénédicte Heindrichs
Directrice générale

Marc HILBMAN,
Inspecteur général

ANNEXE

Principe et description des systèmes d'épuration individuelle sous l'appellation commerciale Ecopure compact W1 – 5 à 20 EH présentés par la société ECOBETON sise Hasseltsesteenweg , 119 à Saint-Trond.

Ecopure compact W1

Capacités : 5 à 20 EH (voir Tableau 1)

TYPE : système intensif

PRINCIPE :

Unité en une cuve divisée en 3 compartiments : compartiment 1 pour le prétraitement (fosse septique toutes eaux), compartiment 2 pour une biomasse fixée sur support mobile (lit tourbillonnaire flottant) aérée et compartiment 3 pour le clarificateur secondaire à fond incliné. Écoulement gravitaire.

DESCRIPTIF TECHNIQUE :

Cuve : béton préfabriqué C35/45 CEM III-A 42,5 LA

Les caractéristiques de dimensionnement et dispositions des accessoires sont reprises dans le Tableau 1 ci-joint faisant partie intégrante de l'Annexe.

Dispositif de prétraitement :

Premier compartiment.

Entrée par tuyau coudé et sortie par coude plongeant de Ø 110 ou 160 mm.

Ventilation de diamètre 110 mm.

Dispositif de traitement :

Lit tourbillonnaire flottant, support PICOBELLS de surface spécifique 450 m²/m³ ;

Entrée : par tuyau coudé plongeant jusqu'à proximité du fond du compartiment, Ø160 mm, terminé par un tuyau et un bouchon rainuré et sortie par orifice circulaire Ø160 mm avec bouchon rainuré, au niveau de la surface. Une grille amovible en matière synthétique couvre le compartiment de traitement et évite tout entraînement par débordement des supports vers la clarification.

Aération séquencée : Aération et reprise des boues sont gérées par un module de commande électronique Sequetrol starter plus commandant une vanne solénoïde.

Clarificateur :

Compartiment à fond incliné à 45°. Entrée par tuyau coudé Ø160 mm, plongeant jusqu'à proximité de la paroi inclinée ; sortie par coude plongeant de Ø 110 mm.

Gestion des boues :

Extraction des boues secondaires du clarificateur secondaire vers le prétraitement par airlift Ø 40 mm, 30 secondes chaque heure, à un débit nominal de 1,2 m³/h.
Stockage des boues primaires + secondaires dans le prétraitement.
Hauteur maximale de stockage des boues : voir **Tableau 1**.

Détection des dysfonctionnements :

Le surpresseur est équipé d'une LED indiquant un mauvais fonctionnement.
Le module de commande électronique Sequetrol starter plus est équipé d'une LED indiquant (clignotant) un mauvais fonctionnement de la vanne solénoïde gérant la distribution de l'air entre l'aérateur et l'air lift.
En outre, le module Sequetrol totalise les temps de fonctionnement des différents organes électromécaniques et enregistre un historique des alarmes (panne de courant, panne de vanne, pressions de surpresseur trop élevées ou trop basses). Il est consultable via un écran digital.

Accessibilité :

Selon sa taille, le système est équipé d'une (jusque 9 EH) ou deux (à partir de 10 EH) trappe(s) d'accès de dimension 70 cm x 70 cm.

Dispositif d'échantillonnage :

Un système de prise d'échantillon, pompe manuelle montée dans le clarificateur et dotée d'un tuyau flexible, permet de prélever un échantillon dans le clarificateur secondaire, à partir du regard de visite, 30 cm sous le niveau d'eau.

Information à l'intention de l'exploitant :

Le produit est accompagné des documents suivants référencés :

ECOPURE Compact W1 - système d'épuration individuelle à lit tourbillonnaire flottant - BROCHURE ACQUÉREURS 4-20 IE - Mars 2023 – version 2 - 2302 – 58 pages + annexes A à F comprenant un Guide de mise en œuvre de l'installation et un Guide d'exploitation.

Tableau 1 : Caractéristiques de dimensionnement

	Capacités		05	05-06	07-09	10-13	14-16	17-20
Dispositif de prétraitement								
volume	m ³		3,09	4,38	5,44	7,3		
surface	m ²		2,3	3,0	3,0	4,7		
hauteur d'eau	m		1,33	1,45	1,8	1,57		
entrée (coude plongeant) 30 cm sous le niveau de l'eau	mm		110					
sortie (coude plongeant) 45 cm sous le niveau de l'eau	mm		160					
ventilation			110 mm					
regard de visite			à cheval sur les 3 compartiments 70 x 70 cm			propre 70 x 70 cm	au	prétraitement
Hauteur maximale de stockage des boues	m		0,7	0,85	1,2	0,95		
Dispositif de traitement								
Volume	m ³		1,05	1,52	1,89	2,24		
Hauteur d'eau	m		1,29	1,43	1,78	1,55		
support PICOBELLS surface spécifique 450 m ² /m ³	m ³		0,3	0,35	0,5	0,6	0,75	0,9
surface totale de support	m ²		135	158	225	270	338	405
entrée (coude plongeant) jusqu'à 30 à 40 cm du fond	mm		160					
sortie au niveau de la surface	mm		160					
aération								
diffuseurs			1 x OXYFLEX 650					1 x OXYFLEX 1100
surpresseur			SECOH-JDK60	SECOH-JDK60	SECOH-JDK80	SECOH-JDK100	SECOH-JDK150	SECOH-JDK200
séquence			40 min ON/20 min OFF	40 min ON/20 min OFF	45 min ON/15 min OFF	45 min ON/15 min OFF	40 min ON/20 min OFF	40 min ON/20 min OFF
Clarificateur								
volume total du compartiment	m ³		1,14	1,08	1,35	3,31		
volume utile à la décantation (estimation.)	m ³		0,89	0,95	1,21	2,27		
surface	m ²		0,9	0,77	0,77	2,16		

fond		45°				
entrée (coude plongeant) 60 à 70 cm sous la surface	mm	160				
sortie (coude plongeant) 35 cm sous la surface	mm	110				
reprise des boues par airlift		diam 30 sec/h	40 mm	-	débit nominal	1,2 m³/h
regard de visite		à cheval sur les 3 compartiments 70 x 70 cm			à cheval sur les 2 derniers compartiments 70 x 70 cm	

Vu pour être annexé à la décision portant agrément des systèmes sous l'appellation commerciale « Ecopure compact W1 – 5 à 20 EH » présenté par la société ECOBETON sise Hasseltsesteenweg , 119 à Saint-Trond.

Namur, le **27 JUL, 2023**

Par délégation de
Bénédicte Heindrichs
Directrice générale

Marc HERMAN,
Inspecteur général

24/07/2023